



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF) vient de se réunir ce jeudi 6 février 2014, sous la présidence de M. Philippe Duron, Député du Calvados. Cette réunion était la première intervenant après les événements de l'automne 2013 ayant conduit à la suspension de l'éco-taxe poids lourds. En effet, compte tenu de l'impact de l'absence de cette recette importante pour la programmation de l'AFITF, le budget initial pour 2014 n'avait pu être arrêté en décembre comme habituellement.

Le conseil a tout d'abord procédé à un large échange sur la situation budgétaire et les perspectives de solution. Il a notamment évoqué les travaux de la Mission d'information sur l'éco-taxe mise en place par l'Assemblée Nationale, qui doit dégager les conditions d'un dispositif conforme aux objectifs poursuivis et acceptable par les principaux intéressés.

Dans ce contexte, après avoir adopté le **compte financier de l'agence pour l'exercice 2013**, qui s'est soldé avec un niveau de dépenses de 1 912 M€ et un fonds de roulement positif de 82,6 M€, le Conseil d'administration a adopté son **budget initial pour 2014** avec la préoccupation de respecter au mieux les engagements pris par l'Agence ces dernières années tout en présentant un projet soutenable au regard des perspectives actuelles de recettes futures.

Ce budget permet **un total de dépenses (crédits de paiement) de 1 814 M€**, soit un niveau comparable aux budgets exécutés des derniers exercices qui se sont clos autour de 1,9 Mds €. Ce montant a été atteint grâce à une mobilisation exceptionnelle de moyens complémentaires de l'État dans le cadre de la loi de finances votée, qui ont permis à l'État d'abonder sa subvention d'équilibre de plus de 300 M€.

Ce budget permettra donc d'assurer une continuité des paiements dans tous les modes de transport : prioritairement sur les postes consacrés aux réseaux existants (régénération, sécurité...) mais aussi sur les postes correspondant au développement (LGV en cours, contrats de projet, appels à projets...) ; les engagements les plus récents seront respectés : ainsi, l'annuité du financement du renouvellement du matériel roulant des trains d'équilibre du territoire (100 M€) sera honorée normalement en 2014 .

En ce qui concerne les **autorisations d'engagement (AE)**, l'absence de certitude sur le niveau des recettes affectées futures a conduit à une position prudente de strict respect du caractère soutenable du budget : les engagements nouveaux sont limités à **646 M€**. Ils sont réservés aux priorités que sont : la reconduction des actions de régénération, de sécurité et d'exploitation des réseaux, le lancement de l'autoroute ferroviaire atlantique et le respect de nos engagements internationaux (Lyon-Turin).

Cette situation exceptionnelle 2014 conduit à reporter les engagements nouveaux en faveur notamment des CPER et appels à projet de transports collectifs, dans l'attente de nouvelles perspectives permettant de relancer rapidement ces démarches..

En effet, ce budget initial, dicté par l'état des recettes affectées, est un budget de transition susceptible d'être revu en cours d'année, le Gouvernement poursuivant ses efforts pour dégager des moyens complémentaires de compensation du manque à gagner de l'éco-taxe poids lourds, tout en rappelant qu'à ce jour, cette dernière est suspendue et non supprimée.

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public de l'État qui a pour mission de concourir au financement des projets d'infrastructure dans un souci de développement durable. A cet effet, il mobilise les ressources d'origine essentiellement routières et autoroutières qui lui sont affectées pour financer les grands équipements nationaux et les projets contractualisés quel que soit le mode de transport : ferroviaire, routier, fluvial, maritime ou intermodal.

Contact AFITF - Secrétariat général : Tel : 01 40 81 15 60
Mel : contact.afitf@i-carre.net
Site internet : www.afitf.net